

Autres permanences sur le département

Au Tribunal Judiciaire :

67 rue Servient 69003 Lyon
 Bureau d'aide aux Victimes – BAV, Bureau 236
 (2^e étage, ascenseur G-H)
 Permanence sans rendez-vous les mardis, mercredis et jeudis
 de 13h30 à 16h30

En Maison de Justice et du Droit :

- **Rillieux-la-Pape** : 87 avenue de l'Europe
 Tél. 04 37 85 10 50
 - Permanence sur rendez-vous les jeudis de 9h30 à 12h30
 et de 13h30 à 16h30
- **Bron** : 3/5 rue Carnot
 Tél. 04 78 26 49 39
 - Permanence sur rendez-vous les jeudis de 14h à 17h

Dans le Sud-Ouest Lyonnais :

Permanence avec rendez-vous, de 14h à 17h
 Téléphone 04 78 85 76 47

- **Oullins** : Mairie, place Roger Salengro
 - Les 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois
- **Saint Genis Laval** : Mairie - Espace Rendez-vous
 106 avenue Georges Clémenceau
 - Les 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois

PARTENAIRES FINANCIERS



FÉDÉRATIONS



Siège social
VIFFIL-SOS Femmes
 (Violences Intra Familiales Femmes Informations Liberté)
156 cours Tolstoï 69100 Villeurbanne
www.viffil.com

Association loi 1901 - Membre de la Fédération France Victimes
 Agrément « Association d'Aide aux Victimes » du Ministère de la Justice

RCS PARIS B 422 499018, Octobre 2021

Accueillir Accompagner Informer Orienter



Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'association LAVI a fusionné avec l'association VIFFIL SOS Femmes. Les activités de l'association LAVI ont été reprises dans leur ensemble et le personnel a rejoint l'équipe du service d'aide aux victimes de VIFFIL. Ce nouveau service a pour nom VIFFILAVI-France Victimes 69. L'ensemble des missions, permanences et activités des deux services continuent à être assurées selon le même fonctionnement.



VIFFILAVI accueille, accompagne, informe, oriente, toute personne ayant été victime d'une infraction ou d'un fait ayant entraîné un dommage :

Il peut s'agir :

- d'atteinte aux biens (escroquerie, vol, abus de confiance...),
- d'atteinte aux personnes (violence intrafamiliale ou non, menace, injure...),
- d'infraction à caractère sexuel (viol, agression, ...)
- d'homicide (meurtre, assassinat, homicide involontaire...)
- de harcèlement,
- d'accident de trafic,
- d'erreur médicale,
- d'attentat ou évènement à caractère terroriste,
- de catastrophe naturelle et d'évènement collectif...

Les conséquences peuvent être physiques, psychologiques, matérielles, financières, sociales... Elles peuvent aussi être directes ou indirectes.

Pour toute personne qui est ou s'estime victime, ainsi qu'à sa famille ou ses proches :

- victimes mineures ou majeures,
- victimes directes ou indirectes,
- accueil spécifique des victimes de violences conjugales,
- accueil spécifique des mineurs victimes.

A tous les stades de la procédure : avant, pendant, après ou même en l'absence de procédure judiciaire engagée.

VIFFILAVI PROPOSE :

- un accueil gratuit et confidentiel, ainsi qu'une écoute privilégiée par des professionnels formés (juristes, psychologues et travailleurs sociaux),
- des informations, une aide et un accompagnement dans les démarches juridiques à effectuer,
- un soutien psychologique,
- un accompagnement physique et un soutien moral lors des audiences et auprès des partenaires,
- une orientation vers des partenaires relais (barreau de Lyon, services sociaux, services de soins...),
- des permanences délocalisées au plus près du public,
- des permanences spécialisées (permanence jeunes, permanence femmes victimes),
- des mesures de justice restaurative en partenariat avec le SPIP du Rhône.



NOUS RENCONTRER / NOUS CONTACTER

Accueil Téléphonique pour prise de rdv et orientation vers les permanences 04 78 60 20 21 (du lundi au vendredi de 9H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00 sauf jeudi après-midi)

Mail : viffilavi@viffil.com

Permanences sur Villeurbanne

Au sein de l'association :

167 cours Tolstoï 69100 Villeurbanne
Permanence sur rendez-vous du lundi au vendredi
Tél. 04 78 60 20 21

A la Maison de Justice et du Droit :

52 Rue Racine 69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 85 42 40

- **Permanence toutes victimes d'infractions pénales :**
les lundis
 - sans rendez-vous le matin de 9h00 à 11h30
 - sur rendez-vous l'après-midi de 13h30 à 17h

- **Permanence jeunes :** les mercredis
 - sans rendez-vous de 13h30 à 14h30
 - sur rendez-vous de 14h30 à 17h00

Au commissariat de Police :

225 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne
Présence d'une intervenante sociale

- Du lundi au vendredi
- 9h30 à 12h30
- 13h30 à 17h